CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

PRESENTS: MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, RAUZIER, MOONEN, AUBRY, FOVIAUX, CHOQUET, BERTHELOT, ROUSSEAU, LENOBLE, MATRON.

MMES BOURGOIN, DOLLEZ, TREZEL, FLAGOTHIER, KONAN, BARRE, VIGNE.

ABSENTS REPRESENTES: Mme BONNET par M. BOURGETEAU

Mme BRUNET par M. DUBOUIL
M. CONVERS par M. DUBOUIL
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme DELORMEL par M. DESMEDT

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes FERNANDES, DELAMARRE et COULON, MM. HAMOT et KWAK.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission
- 3. Indemnité de fonctions du nouvel adjoint
- 4. Avances de subvention
- 5. Ouverture de crédits d'investissement
- 6. Créances éteintes
- 7. Cession d'un logement HLM
- 8. Mise en place de la RIFSEEP pour les techniciens territoriaux
- 9. Convention de prestation de service avec la CCPP pour l'assistance à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- 10. Demande de subventions au titre de la DETR
- 11. Questions diverses

En raison de la situation sanitaire et conformément à la loi du 14 novembre 2020, le conseil municipal se tiendra en visio-conférence.

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE: UNANIMITE

2. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

M. DESMEDT informe que M. Dominique RAUZIER, 7^{ème} adjoint délégué aux affaires culturelles et au patrimoine, a adressé sa lettre de démission pour la fonction d'adjoint au maire le 10 décembre 2020 et a été acceptée par le représentant de l'Etat dans l'Oise le 21 décembre 2020.

M. DESMEDT propose de procéder au remplacement de M. RAUZIER par l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Le conseil municipal décide que le nouvel adjoint occupera le dernier rang et procède à sa désignation à la majorité absolue.

Les délégations qui lui seront attribuées seront déterminées par arrêté du Maire.

M. DESMEDT fait appel à candidature.

M. Christophe CHOQUET se porte candidat.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 24Suffrages exprimés : 23

Votes blancs: 1

Majorité absolue : 12

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

1 ^{er} adjoint	Bernard DUBOUIL	
2 ^{ème} adjoint	Catherine BONNET	
3 ^{ème} adjoint	Pascal BOURGETEAU	
4 ^{ème} adjoint	Laurette BRUNET	
5 ^{ème} adjoint	Patrick CONVERS	
6ème adjoint	Martine BOURGOIN	
7 ^{ème} adjoint	Yveline DESMEDT	
8ème adjoint	Christophe CHOQUET	

- M. CHOQUET adresse ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal pour leur confiance.
- M. **DESMEDT** le félicite puis remercie M. **RAUZIER** pour le travail accompli pendant toutes ces années et lui renouvelle sa confiance en tant que conseiller municipal, membre de la commission culture.
- M. **DESMEDT** annonce que Mme **BOURGOIN**, 6ème adjointe au maire déléguée aux fêtes et cérémonies reprendra également la délégation des affaires culturelles et du patrimoine.
- M. CHOQUET sera délégué aux finances et à l'économie.

3. Indemnité de fonctions du nouvel Adjoint

Conformément aux dispositions des articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction versée au nouvel adjoint.

Il est proposé que le nouvel adjoint perçoive les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire, soit 22 % de l'indice 1027.

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

VOTE: 23 POUR- 1 ABSTENTION

4. Avance de subventions

Arrivée de M. HAMOT (nombre de votants : 25)

M. MATRON ne participe pas au vote en sa qualité de président du syndicat de l'Ecole de Musique.

M. **DESMEDT** propose au conseil municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

Ecole de Musique

30 000 €

Sporting Club St Justois

9 250 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2021.

VOTE: UNANIMITE

5. <u>Ouverture de crédits d'investissement</u>

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissement du budget 2020 pour les opérations suivantes :

Code opération	Libellé de l'Opération	Budget 2021
200	terrains divers	14 000 €
300	matériel	62 718 €
400	bâtiments divers	28 350 €
418	achat de bâtiments	100 000 €
500	voiries diverses	55 005 €
504	éclairage public	25 000 €
512	vidéo protection	12 500 €
515	aménagement urbain	11 175 €
527	baignade	25 000 €
528	aménagement du parc de l'Abbaye	5 000 €
	TOTAL	547 630 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2021.

VOTE: UNANIMITE

6. Créances éteintes

M. **DESMEDT** informe le conseil municipal que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes et précise que ces derniers sont imposés par la loi à la collectivité.

Par conséquent, il propose au conseil municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 2 280,65 €.

VOTE: UNANIMITÉ

7. Cession d'un logement HLM

Conformément à l'article L 445-1 du code de la construction et de l'habitation, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la cession de deux logements appartenant à l'OPAC de l'Oise :

- > 75 rue Mangin n°33 pour un montant de 69 000 €,
- > 16 rue Georges Guynemer pour un montant de 119 000 €

VOTE: UNANIMITE

8. Mise en place de la RIFSEEP pour les techniciens territoriaux

M. DESMEDT explique que le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux obéit au principe de parité entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale. Dès lors que les corps équivalents de la Fonction Publique de l'Etat bénéficient du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), institué par le décret 204-513 du 20 mai 2014 pour les fonctionnaires d'Etat, les collectivités doivent mettre en œuvre le RIFSEEP pour leurs cadres d'emploi homologues.

Le Comité Technique a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur sa mise en œuvre pour les techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} mars 2021.

VOTE: UNANIMITE

9. Convention de prestation de service avec la CCPP pour l'assistance à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

M. **DESMEDT** annonce que l'aire d'accueil des gens du voyage devrait ouvrir très prochainement.

La Communauté de Communes du Plateau Picard ne disposant pas de services suffisants, notamment en ce qui concerne l'ordre public, pour assurer la gestion des séjours sur l'aire d'accueil des gens du voyage, souhaite recourir à une prestation de service de la part de la Ville de Saint Just en chaussée. Cette prestation concerne les agents de Police Municipale et la facturation se fera au coût réel du temps passé.

- M. BOURGETEAU demande qui sera en charge de l'entretien des sanitaires.
- M. DESMEDT répond que cela relèvera de la Communauté de Communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard ayant pour objet de définir la nature et les modalités de la prestation afférente aux séjours des gens du voyage.

VOTE: UNANIMITE

10. Demande de subventions au titre de la DETR

M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2021) dans le cadre des projets suivants :

 Mise en sécurité de la salle de convivialité Subvention sollicitée (taux 40%) 	15 626 € HT 6 104 € HT
 Extension de l'espace cinéraire Subvention sollicitée (taux 30%) 	15 400 € HT 4 620 € HT
 Sécurisation des abords des écoles Subvention sollicitée (taux 40%) 	10 950 € HT 4 380 € HT

VOTE: UNANIMITE

Tour de table :

M. DUBOUIL dresse la liste des travaux en cours et à venir :

- la réfection des trottoirs des rues Lemoine, des jonquilles et de Picardie est en cours. Les travaux des trottoirs et de la voirie de la rue des Glaïeuls débuteront la semaine prochaine
- l'ensemble des peupliers du quartier du Moulin et les tilleuls situés à côté de l'école Valentin Haüy ont été élagués
- l'étanchéité du pignon de l'Hôtel de Ville a été refait et les fenêtres du rez-de-chaussée ont été changées
- le projet d'extension du cimetière est en cours

M. BOURGETEAU adresse une pensée à Mme Renée BULTOT ainsi qu'à M. Alain JOURET qui viennent de nous guitter.

Il informe des points suivants :

- une nouvelle mise aux normes des paniers de basket muraux dans le gymnase a été faite
- les buts de handball ont été changés
- la société qui sera en charge de l'installation du mur d'escalade a été choisie

Par ailleurs, bien que de nombreuses associations n'aient pu réaliser leurs actions, il annonce que M. le Maire propose ne pas baisser les subventions qui leurs sont allouées.

M. **DESMEDT** souligne le soutien constant de la municipalité à ses associations, d'autant plus en cette période difficile où de nombreuses entités ont vu leur activité s'arrêter. Par conséquent, le montant des subventions octroyées sera identique à l'année précédente.

Mme **BOURGOIN** informe que la commission fête se réunira en visio-conférence le 11 février afin de choisir la vedette qui se produira le 13 juillet prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

M. MATRON remercie les membres du conseil municipal pour la subvention allouée à l'Ecole de Musique. Compte-tenu du contexte sanitaire, les activités se poursuivent en visio-conférence en attendant l'adoption de nouvelles mesures.

L'ensemble des membres du conseil remercie M. RAUZIER pour son engagement, félicite Mme BOURGOIN pour sa nouvelle délégation et souhaite la bienvenue à M. CHOQUET.

- M. RAUZIER est très heureux d'avoir exercé les fonctions d'adjoint pendant plus de 20 années et d'être membre du conseil municipal depuis plus de 30 ans. Bien qu'ayant une vie professionnelle chargée, il continuera à s'investir en tant que conseiller municipal pour les St Justois. Il remercie M. DESMEDT d'avoir toujours approuvé et soutenu sa programmation culturelle.
- M. DESMEDT réitère ses félicitations à Christophe CHOQUET, nouvel adjoint délégué aux finances ainsi qu'à Martine BOURGOIN qui travaille depuis plusieurs années avec M. RAUZIER dans le domaine de la culture.
- M. **DESMEDT** déplore le fait que l'année 2020 fût quasiment une année blanche pour le milieu culturel en raison de la crise sanitaire et espère que 2021 sera meilleure.

Il rappelle que sa collaboration avec M. RAUZIER a débuté en 1995 lorsque M. DESMEDT a fait son entrée au conseil municipal, suite à la mise en ballotage du Maire sortant. Une relation de confiance est née et ils sont devenus amis.

En 2001, ils se présentent sur la même liste aux élections municipales et les gagnent.

Il souligne que la culture a toujours été un objectif majeur dans cette ville grâce aux nombreuses initiatives de M. RAUZIER qui a toujours défendu l'accès de tous à la culture.

Il lui adresse grand merci pour tout ce qu'il fait depuis plus de trois décennies au service des St Justoises et St Justois.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 18h05.